

Le conseil portuaire s'est réuni le 17/11/2011

OJ :1) Budget 2012

- 2) Projets des travaux
- 3) Etude des redevances
- 4) Liaisons maritimes, redevances
- 5) Règlement de police
- 6) Manifestations nautiques
- 7) Locaux 3ème bassin
- 8) Statistiques

- 1) Nous avons voté contre **le budget prévisionnel**, parce que dans la rubrique "taxes et impôts divers" figuraient **355.000€** de prélèvements pour lesquels, ni Mr Bacci, ni Mr Pierrugues n'ont pu nous préciser le détail ni la raison, sinon que les services de Mr le Maire leur ont demandé d'inscrire cette somme en taxes diverses.

En ce qui concerne les masses salariales, les sommes inscrites présentent de telles disparités avec les années précédentes que le doute sur la sincérité est de mise

Les comptes du port (recettes – frais de fonctionnement) dégagent un résultat de + **1 500 000 €** annuels. Néanmoins, malgré la volonté exprimée par la ville lors de la présentation du budget de réduire les investissements nécessitant un prêt, le port se lance dans des travaux nécessitant un prêt supplémentaire de **430.000€**. La dette actuelle du port se monte à plus de **13.000.000 €** Ceci signifie que nous sommes endettés pour 12 ans. La ville a estimé raisonnable de réduire ses investissements pour contenir son niveau à 6,5 ans.

Les carburants représentent une recette de 1.850.000€ dont une marge de 400.000€.

- 2) **Les travaux** : Nous avons voté contre, car il est inadmissible d'exclure des recettes du port les locations de terrasses mais d'imposer aux usagers de payer l'aménagement de ces mêmes terrasses. Des travaux sur les éclairages publics (**167.000€**) sont prévus pour changer des lampadaires visiblement en bon état, mais moins conformes aux visions de nos élus. Il nous a semblé qu'en période difficile, la sécurité et l'efficacité priment sur le paraître. Il en est de même pour les revêtements de chaussée pour **200.000€**.
- 3) **Les redevances** : Lors de la réunion préparatoire avec Mr Pierrugues, ce dernier nous avait annoncé une augmentation du niveau de l'inflation, soit **2%**, incluant la taxe de séjour. Ce jour nous constatons un projet d'augmentation de **3%**. Mrs Bacci et Pierrugues nous expliquent qu'ils n'y sont pour rien et que ce sont les services de Mr le Maire qui leur ont imposé ce taux. Nous ne pouvons accepter ce revirement sans explication valable et nous opposons à cette augmentation. Les usagers apprécieront la gestion volatile de nos élus.
- 4) **Liaisons maritimes** : La taxe par passager est augmentée à 0,70€ à l'identique des autres ports.
- 5) **La taxe de séjour** : La ville impose au port la taxe de séjour forfaitaire pour un montant de **40.000€** Cette somme sera répartie uniformément sur tous les usagers, passagers ou abonnés, y compris sur les résidents hyérois payant déjà la taxe d'habitation. Nous avons voté contre cette taxe car son application n'a pas été précisée. Citant le texte de la loi : “ La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation ”. Les résidents hyérois, représentant plus de la moitié des usagers, sauront apprécier cette double imposition...

- 6) **Règlement de police** : Les modifications portent essentiellement sur le mode d'attribution des places "passagers" pour lesquelles les usagers faisaient la queue pendant des heures le 1er décembre de chaque année. En liaison avec un informaticien la direction du port a conçu un programme permettant de s'inscrire sur le site du port www.portshyeres.fr à partir du 15/12. La direction du port nous affirme que la communication sera faite pour informer les postulants des nouvelles modalités.

Assurances : Tous les bateaux, à flot, en zone de carénage ou en stationnement à terre devront être assurés contre les dommages aux tiers dès leur présence dans le périmètre du port.

- 7) Les bateaux participant aux **manifestations nautiques** bénéficieront d'une tarification à l'identique des années précédentes : - 50% sur le tarif "passagers".
- 8) Les deux activités situées dans les locaux du 3eme bassin devront quitter les lieux afin de pouvoir mieux sécuriser la zone de stockage à terre.
- 9) **Les statistiques** font ressortir que sur 1432 postes, 866 sont attribués à des abonnés, 100 réservés à des séjours inférieurs à 10 jours, 177 pour les professionnels. Il reste 289 postes attribués aux "passagers" de plus de 10 jours
A noter que plus de 500 postes sont occupés par des hyérois doublement imposés
En 4 ans le port a réduit de **50** le nombre de places "abonnés" (913 en 2008 contre 866 à ce jour)
-